

26^{ème} Trial des Vestiges



Vulliens près de
Moudon
25 - 26 août 2018

Programme du week-end :

Vendredi 24 août

18 h à 19 h

Ouverture du bureau pour inscriptions

Dès 19 h.30

Restauration chaude, snacks. Musique, ambiance et bar

Samedi 25 août

9 h.00 à 11h.00

ouverture du bureau pour inscriptions

11h30

Départ du 1^{er} tour et 2^{ème} tour

14h30

Dernier départ du 2^{ème} tour

Dès 15 h.00

Fermeture progressive des zones

Dès 19h30

menu «Tartare - frites», restauration chaude et snacks

Animation musicale, ambiance et bar

Dimanche 26 août

Dès 9 h.

Ouverture du bureau

10 h.

Départ du 3^{ème} et 4^{ème} tour

14 h.30

Dernier départ du 4^{ème} tour

Dès 14 h. 30

Fermeture progressive des zones

17 h. env.

Palmarès et remise des prix, sur place

Inscription

jusqu'au 12.08.2018 www.trial-moudon.ch, onglet VESTIGES

Prix

CHF 75.- les 2 jours ou CHF 48.- pour 1 jour, € selon cours du jour.

Paiement sur place.

Pour la bonne organisation de notre manifestation, nous sommes contraints de limiter le nombre de coureurs (cette clause ne concerne que les motos actuelles). Dès le 13 août, veuillez téléphoner à Claire-Lise Hofer au : 0041-78-916.07.13

Prix « Equipe » un prix spécial sera décerné à l'Equipe la plus nombreuse de pilotes inscrits au même nom et participant au deux jours du trial.

Camping sur place et

HOTELS - MOTEL (à 3 km env.):

Hôtel du Chemin de Fer, St-Etienne 4, 1510 MOUDON 021/905.12.51

Hôtel de la Gare, av. Gare 5. 1510 MOUDON 021/905.11.76

Motel des Fleurs, 1077 SERVION 021/903.44.43

Gîtes ruraux ou chambres d'hôtes <http://www.moudon.ch>

Règlement, inscription, informations diverses, vous trouverez tout sur www.trial-moudon.ch

RÈGLEMENT PARTICULIER du 26ème Trial des Vestiges

Le samedi 25 et dimanche 26 août 2018, le TRIAL CLUB PASSEPARTOUT MOUDON organise son traditionnel trial international ouvert aux motos anciennes et actuelles.

Les catégories motos vestiges et motos anciennes sont ouvertes aux pilotes âgés de 18 ans et plus.
Les catégories motos actuelles sont ouvertes uniquement aux pilotes âgés de 30 ans et plus.

Le classement final sera établi en tenant compte des handicaps particuliers :

- 1 point de pénalisation par année en dessous de 40 ans
- 1 point de bonification par année de 41 ans à 100 ans
- 2 points de bonification par année dès 101 ans

Motos Vestiges : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans

Moto type pré 65 ou même style

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

Motos Anciennes : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans

Moto avec 2 amortisseurs : Bultaco, Montesa, Ossa, Fantic, SWM, etc.

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

Motos actuelles : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 30 ans

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

Zones Les concurrents pourront choisir à l'inscription entre :

EXPERTS : motos modernes, flèches **rouges**

EXPERTS : motos vestiges et anciennes, flèches **vertes**

RANDONNEURS : passage libre

Il y aura un seul classement pour les 2 jours, pour chaque catégorie, dans chacun des 2 tracés.

→ **abandon** : le pilote qui abandonne doit s'annoncer au bureau et rendre sa carte

Gamins les jeunes entre **14 ans révolus** et 18 ans peuvent participer comme suiveur aux conditions suivantes :

Etre inscrit et rouler avec et sous l'entière responsabilité d'un représentant légal. Un seul suiveur par coureur.

Les suiveurs sont hors classement mais porteront un numéro : inscriptions sur place (avec formulaire 'gamin').

Finance d'inscription CHF 45.- pour les 2 jours, ou CHF 25.- pour un jour.

La licence n'est pas nécessaire mais le permis de conduire obligatoire (sauf pour les «gamins»).

Dans chaque catégorie, l'ordre de départ est laissé au choix des concurrents qui devront réserver leur heure de départ au bureau, lors de l'inscription. L'heure de départ devra être respectée. Les cartes de pointage seront timbrées à la sortie du parc coureur. Chaque tour (env. 15 Km) comprendra 10 à 13 zones non stop.

→ Il est strictement interdit de sortir du parcours fléché et de rouler à contre-sens, **tout contrevenant sera disqualifié.**

ATTENTION

- ne seront acceptés sur le parcours (interzones et zones) que les coureurs régulièrement inscrits et les membres de l'organisation. Aucun suiveur non-inscrit ne sera autorisé.
- **il est strictement interdit de rouler avant et après la manifestation**
- il n'y aura pas de zone d'échauffement (1ère zone assez éloignée pour chauffer la mécanique)
- les petites motos, quads enfants et adultes ne sont pas autorisés sur le site.

Ordre de police : Tous les participants devront absolument traverser les routes à pieds et se conformer aux indications du service de sécurité **sous peine d'exclusion.**

→ Pour la continuité de notre trial, merci de respecter ce règlement, le fléchage, la nature et les cultures ←

Douches : pas de douches mais notre installation « vestigienne » habituelle à disposition

Déchets : nous vous prions d'emporter vos poubelles en quittant le parc coureur

Divers : attention : contrôle du **casque** et équipement selon règlement trial FMS

Protêts : un protêt sera déposé par le comité d'organisation (CO) à l'encontre du farfelu qui aurait l'idée saugrenue d'en déposer un. De facto, le protêt du CO rend caduc le protêt dudit farfelu. For juridique en cas de litige : forêt de Vulliens, au fond à gauche.

COMITE D'ORGANISATION :

Président et dir.course	Dani ALLAMAN	Bureau-secrétaire	Suzanne ALLAMAN
Vice-président	Jean-Pierre MEYER	Bureau-inscriptions	Claire-Lise HOFER
Trésorier	Florian DESMEULES	Subsistances	Lionel MEYER &
Commissaires	Jean-Pierre RUBEAUD		Florent BAYS
Responsable Zones	Waltou HOFER		

Établi en mai 2018